

Rapport annuel

—

2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal d'arrondissement de la Sarine TASA

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Monsieur le Vice-président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Sarine pour l'année 2022 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont celles ressortant du logiciel Tribuna.

Fribourg, le 6 février 2023

Benoît Chassot, Président du Tribunal plénier

Table des matières

1.1	Partie générale	4
1.1.1	Composition et locaux	4
1.1.1.1	Organisation et composition	4
1.1.1.2	Ressources en magistrat(e)s	5
1.1.1.3	Ressources greffe et secrétariat	5
1.1.1.4	Locaux	5
1.1.2	Activité juridictionnelle	6
1.1.2.1	En général (charge de travail globale, etc.)	6
1.1.2.2	Affaires civiles (Président(e)s Tribunal prud'hommes, baux, poursuites et faillites)	6
1.1.2.3	Affaires pénales (Juges de police, Tribunal pénal)	7
1.1.2.4	Rapports avec les autres autorités, les avocat(e)s et les autres intervenant(e)s	7
1.1.2.5	Formation	7
1.1.2.6	Divers (propositions de modifications législatives, informatiques, etc.)	7
1.2	Partie statistique	8
1.2.1	Charge de travail en général	8
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement	9
1.2.3	Affaires civiles	9
1.2.3.1	Président(e)s de Tribunal	9
1.2.3.2	Tribunal civil	11
1.2.4	Juridiction des prud'hommes	12
1.2.4.1	Président(e)s du Tribunal des prud'hommes	12
1.2.4.2	Tribunal des prud'hommes	12
1.2.5	Juridiction des baux	13
1.2.5.1	Présidente(s) du Tribunal des baux	13
1.2.5.2	Tribunal des baux	13
1.2.6	Assistance judiciaire en matière civile	14
1.2.7	Affaires pénales	14
1.2.7.1	Tribunal pénal	14
1.2.7.2	Présidents du Tribunal pénal	17
1.2.7.3	Juges de police	17
1.2.7.4	Récapitulation	19
1.2.7.4.1	Nombre de personnes jugées	19
1.2.7.4.2	Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis	20
1.2.7.4.3	Détention préventive	20

Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Sarine pour l'année 2022

1.1 Partie générale

1.1.1 Composition et locaux

1.1.1.1 Organisation et composition

Organisation et composition au 31.12.2022

Christelle Almeida Borges, François-Xavier Audergon, Benoît Chassot, Adeline Corpataux, Alain Gautschi, Ariane Guye, Rebekka Jutzet, Stéphane Raemy, José Rodriguez, Alexandra Rossi Carré, Jean-Marc Sallin, Président(e)s

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Pascal L'Homme, Jean-Benoît Meuwly, Sandrine Schaller, Suppléant(e)s des Président(e)s

Tribunal civil et pénal : Béatrice Ackermann, Mary-Lise Bapst, Renate Bartosch Krauskopf, Claude Chassot, Hélène Cudré-Mauroux, Caroline de Buman, Anne de Steiger, Colette Défago, Caroline Dénervaud, Jean-Pierre Droz, Pierre Duffour, Yolande Flury, Christine Frehner, Claudia Häller, Dominique Haller Sobritz, Agnes Hayoz, Catherine Hayoz, Anne Hemmer, Sandra Herren Schwab, Renato Iliescu, Anne Jochem, Jürg Jost, Hans Jungo, Bernard Lauper, Damiano Lepori, Barbara Moigno, Guy Python, Paul Quartenoud, Samuel Rar, Sébastien Roch, Anne-Colette Schmutz-Schaller, Gilles Schorderet, Louis Charles Singy, Cécile Thiémar, José Uldry, Petra Vondrasek, Assesseur(e)s

Tribunal des prud'hommes : Christelle Almeida Borges, Ariane Guye, José Rodriguez, Président(e)s ; Rebekka Jutzet, Suppléante des Président(e)s ; Nicole Madeleine Aeby, David Brugger, Karin Rudaz, Assesseur(e)s ; Jean-François Feyer, Marc Fischer, Xavier Ganioz, Patrick Gendre, Reto Julmy, Jean-Jacques Marti, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux : Ariane Guye, Présidente ; Rebekka Jutzet, Alexandra Rossi Carré, Suppléantes de la Présidente ; Matthieu Loup, Isabelle Sob, Claude Terrapon, Pierre Wicht, Assesseurs ; Christian Aebischer, Roxane Casazza, Catherine Hayoz, Marie-Jeanne Piccand, Assesseur(e)s suppléant(e)s

En 2022, le Tribunal plénier a été présidé, jusqu'au 31 décembre 2022, par la Présidente Ariane Guye et la Vice-présidence a été assumée par le Président Benoît Chassot.

Dès le 23 septembre 2022, la greffière Saskia Oberson a été nommée Présidente ad hoc à 100% pour les causes françaises du Tribunal civil en remplacement du Président Stéphane Raemy, qui bénéficiait d'un arrêt maladie jusqu'au 30 novembre 2022.

Aucun autre changement au sein des Président(e)s du Tribunal de la Sarine (ci-après : TASA) n'est à signaler.

En 2023, la Présidence du Tribunal plénier sera assurée par le Président Benoît Chassot et la Vice-présidence par la Présidente Adeline Corpataux.

En 2022, les Juges assesseurs Raymond Baraké et Paul Quartenoud nous ont malheureusement quittés. Les Juges assesseur(e)s Sophie Tritten, Sandra Herren Schwab, Guy Python et Jean-Jacques Marti ont mis fin à leur fonction au 31 décembre 2022. Le TASA leur adresse ses vifs remerciements pour leur activité exercée au service de la justice. Le Grand Conseil a élu, Mmes Renate Bartosch Krauskopf et Petra Vondrasek et MM. Claude Chassot, Jürg Jost et Xavier Ganioz. Le TASA leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle fonction. Le Grand Conseil élira encore un(e) juge assesseur(e) supplémentaire lors de sa session de mars 2023.

1.1.1.2 Ressources en magistrat(e)s

Juges professionnel(le)s - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2021	2022
Audergon François-Xavier	Président	1	1
Chassot Benoît	Président	1	1
Corpataux Adeline	Présidente	1	1
Gautschi Alain	Président	1	1
Guye Ariane	Présidente	1	1
Jutzet Rebekka	Présidente	0.5	0.5
Raemy Stéphane	Président	1	1
Rodriguez José	Président	1	1
Rossi Carré Alexandra	Présidente	1	1
Sallin Jean-Marc	Président	1	1
Almeida Borges Christelle	Présidente TPR	0.1	0.1
	Total	9.6	9.6

1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

	2021	2022
Total EPT Greffier(ère)s (postes permanents)	12.65	13.55
Total EPT Stagiaires juristes	3	3
Total EPT Collaborateur(rice)s administratif(ve)s (postes permanents)	15.30	15.30
Total EPT Apprenti(e)s collaborateur(rice)s administratif(ve)s	3	4
Total	33.95	35.85

1.1.1.4 Locaux

Les locaux du TASA ont atteint les limites de leurs possibilités pour l'activité qui y est déployée. L'introduction du télétravail ne saurait compenser le manque de place. La possibilité de créer des salles d'audience et bureaux supplémentaires est actuellement inexistante.

A ce sujet, un projet de construire des étages supplémentaires sur le bâtiment du TASA est pendant auprès du Service des bâtiments. En effet, l'emplacement du TASA au centre-ville et proche des transports et parkings publics, est idéal tant pour les justiciables que pour les collaborateur(rice)s.

L'insonorisation défective des salles d'audience a nécessité de prendre des mesures importantes qui s'étendront jusqu'en 2023.

Une installation permanente de visioconférence a été mise en place dans une salle d'audience. Les explications quant à son utilisation n'ont pas encore été dispensées.

Il est rappelé que le Tribunal des mesures de contrainte et la Commission de conciliation en matière de bail utilisent fréquemment les salles d'audience du TASA pour leurs propres besoins.

Aucune mesure de sécurité convenable n'existe au sein du TASA. Ce défaut est hautement problématique et il doit impérativement et rapidement y être remédié.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale, etc.)

La charge de travail de chacun(e) des Président(e)s et du Greffe demeure très importante. Il y a lieu de se référer aux développements sous rubriques 1.1.2.2 et 1.1.2.3 ci-après.

Le poste d'adjointe administrative à 60% n'est pas suffisant pour une entité qui administre une soixantaine de collaborateurs. Le report de travail se fait notamment sur la Commission administrative dont les membres qui la composent (2 Président(e)s, la Greffière-cheffe et l'adjointe administrative) ne sont aucunement déchargé(e)s d'une partie de leurs tâches habituelles. Un supplément de pourcentage devra être accordé à ce poste.

Le TASA remercie sa Direction pour l'écoute attentive de ses besoins et les solutions proposées tout au long de cette année 2022.

1.1.2.2 Affaires civiles (Président(e)s, Tribunal, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En 2022, le nombre des affaires inscrites, tant au rôle du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine (ci-après : Tribunal civil) qu'à celui des Président(e)s, s'est élevé à 3'893, **soit une augmentation de 18% par rapport à l'année 2021 (589 affaires de plus qu'en 2021)**.

Ainsi, par équivalent plein-temps (ci-après : EPT), cela signifie 840 dossiers (3'893/ 4,63 EPT).

Avec 840 dossiers par Président(e) civil(e) travaillant à 100%, il va sans dire que la charge de travail de ces dernier(ère)s est considérable, voire excessive, tout en sachant que 3'604 dossiers ont été liquidés, soit environ 778 dossiers par équivalent plein-temps (3'604 / 4,63 EPT). Le Tribunal civil a liquidé 7.7% de dossiers de plus qu'en 2021.

Les Magistrat(e)s civil(e)s ont à cœur que la justice soit rendue avec qualité, diligence et célérité et dans le souci, toujours présent, du respect du justiciable. Toutefois, la masse de travail qui leur incombe est telle qu'elle met en péril l'accomplissement de leur mission.

Une nouvelle fois, la création d'une cellule complète, soit un(e) Président(e) civil(e), un(e) Greffier(ère) et un(e) secrétaire, à 100%, est demandée afin que les Président(e)s civil(e)s puissent exercer leur métier dans des conditions acceptables.

Il est encore nécessaire de préciser, qu'outre le nombre croissant des affaires civiles, ces dernières se complexifient tant par le nombre de justiciables impliqués que par les domaines qu'elles concernent. Ce constat a pour corollaire un plus long temps de préparation du dossier avant séance et de rédaction des décisions. La révision du calcul des contributions d'entretien en droit de la famille en est un parfait exemple. Pour rappel, la législation fribourgeoise ne prévoit ni la mise en place d'un tribunal civil économique, ni d'un tribunal commercial. De surcroît, de plus en plus de justiciables sont inatteignables, ce qui engendre une augmentation des notifications par voie diplomatique (procédure chronophage) ou par la police, entraînant de la sorte des ralentissements dans le traitement des causes.

Le Tribunal civil n'a pas fait usage de la cellule itinérante (ci-après : CELLIT), qui est généralement bloquée auprès d'autres tribunaux. La décharge pouvant être proposée par la CELLIT ne répond pas aux attentes du Tribunal civil dès lors qu'il s'agit de dossiers simples. Un dossier civil d'une ampleur inhabituelle a dû être externalisé pour être traité par une autre Magistrat(e) du canton, travaillant à temps partiel, la Présidente saisie ne disposant pas de la latitude temporelle nécessaire. Des demandes semblables seront probablement et malheureusement encore formulées.

Quant à la juridiction des Prud'hommes, 155 dossiers de la compétence du (de la) Président(e) (159 en 2021) et 31 dossiers de la compétence du Tribunal (26 en 2021) ont été liquidés durant l'année 2022. Le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2022 est resté stable par rapport à 2021. Dans les dossiers liquidés par les Président(e)s, on dénombre 13 jugements, 28 conciliations, 70 autorisations de procéder délivrées et 44 dossiers liquidés pour d'autres raisons (retrait de la requête, irrecevabilité, décisions d'assistance judiciaire...).

La juridiction des baux a été saisie de 128 nouvelles affaires en 2022 (111 pour la Présidente et 17 pour le Tribunal). De manière globale, le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2022 est resté stable par rapport aux affaires pendantes au 31 décembre 2021.

Cela étant, cette juridiction reste chargée, sachant que le rôle de la Présidente Ariane Guye est composé, en sus des causes de bail, de 33% de causes prud'homales et de 33% de causes civiles ordinaires.

A noter encore que la suppléance du Tribunal des baux a été assumée par les Présidentes Alexandra Rossi Carré et Rebekka Jutzet, cette dernière assurant également la Présidence ordinaire pour les affaires en allemand.

1.1.2.3 Affaires pénales (Juges de police, Tribunal pénal)

En 2022, la charge de travail des Présidents du Tribunal pénal de la Sarine (ci-après : Tribunal pénal) a été élevée et soutenue, afin de liquider le plus grand nombre d'affaires dans des délais raisonnables.

En 2022, le Tribunal pénal a reçu 71 nouveaux dossiers à traiter (68 en français ; 3 en allemand). Il en a liquidé 66. Au 1^{er} janvier 2023, il reste ainsi 31 dossiers à traiter.

En 2022, les Juges de police ont reçu 344 nouveaux dossiers (321 en français ; 23 en allemand). Ils en ont liquidé 402. Au 1^{er} janvier 2023, il reste ainsi 145 dossiers à traiter.

Les Présidents observent que les dossiers de la compétence du Juge de police sont souvent tout aussi complexes et volumineux que ceux dévolus au Tribunal pénal.

A propos de délais raisonnables, il convient de relever que les justiciables ont tendance à recourir à la Chambre pénale contre des décisions rendues en cours de procédure et que la disponibilité des acteurs de la chaîne pénale se réduit. Il s'ensuit un allongement des délais d'assignation des procès. Il devient ainsi de plus en plus compliqué de réunir à moins de 4 ou 5 mois tous les protagonistes d'une affaire pénale.

En outre, d'une manière générale, les Présidents constatent que la complexité des affaires augmente : par exemple, la jurisprudence est devenue très exigeante en matière de motivation des jugements, notamment à propos de la fixation de la peine et surtout en cas de concours d'infractions. Le traitement de la question de l'expulsion judiciaire, qui se pose maintenant très fréquemment et qui, de surcroît, exige une défense obligatoire, est souvent très délicat. Tout cela accroît aussi la charge de travail des Juges et la durée de la procédure.

Finalement, les Présidents relèvent qu'ils n'ont jamais sollicité la CELLIT.

1.1.2.4 Rapports avec les autorités, les avocat(e)s et les autres intervenant(e)s

Le rapport avec les autres autorités est généralement bon, voire très bon.

Il n'y a aucune remarque particulière à formuler à propos des rapports avec les avocat(e)s et les autres intervenant(e)s.

1.1.2.5 Formation

La majorité des Président(e)s ainsi que quelques collaborateurs du Greffe ont pris part à des formations durant le courant de l'année 2022.

Au vu de la surcharge de travail, les Président(e)s n'ont pas pu prendre part à toutes les formations souhaitées.

1.1.2.6 Divers (propositions de modifications législatives, informatiques, etc.)

Le TASA rappelle les modifications législatives requises dans le rapport précédent. Ces modifications permettront un gain de temps non négligeable et sont vivement souhaitées.

1.2 Partie statistique

1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2020	4218	4088	1272
2021	4165	4223	1215
2022	4619	4540	1269

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022
Français	4126	4049	4503
Allemand	92	116	116

Evolution 2021-2022 (toutes affaires confondues)	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Président(e)s Tribunal civil	3123	3729	3157	3585	577	703
Tribunal civil	181	166	199	172	262	256
Présidente(s) Tribunal des baux	101	111	105	110	17	18
Tribunal des baux	28	17	33	19	21	19
Président(e)s Tribunal des prud'hommes	159	144	161	155	48	37
Tribunal des prud'hommes	35	42	26	31	49	59
Juge de police	463	337	469	400	213	146
Présidents Tribunal pénal	3	1	2	2	1	0
Tribunal pénal	72	72	70	66	27	31
Total	4165	4619	4222	4540	1215	1269

1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
Juge de répression						
Tribunal pénal	5	16	32	13	0	0
Juge de police	22	103	112	108	52	4
Tribunal civil						
Droit de la famille	6	11	15	24	59	19
Actions résultant des contrats	0	0	9	2	1	0
Président(e) du Tribunal civil						
Divorces sur requête commune avec accord complet	20	89	38	7	0	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	20	38	31	23	8	3
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	13	17	25	27	18	4
Mainlevées	143	718	92	7	4	3
Juridiction des prud'hommes						
Président(e)	37	57	43	9	9	0
Tribunal	0	1	4	6	13	7
Juridiction des baux						
Présidente	33	68	8	1	0	0
Tribunal	0	1	6	6	4	2

1.2.3 Affaires civiles

1.2.3.1 Président(e)s de Tribunal

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
2019	3532	3668	557	25
2020	3210	3156	611	19
2021	3123	3149	585	27
2022	3727	3585	703	20

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	3440	3154	3050	3646
Allemand	92	56	73	81

Objets des jugements et ordonnances rendus	2021	2022
1. Divorces sur requête commune avec accord complet	164	157
2. Séparations de corps sur requête commune avec accord complet	2	2
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leurs modifications (art. 172 CC)	131	123
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	96	102
5. Mesures provisionnelles et leurs modifications	271	296
6. Inscriptions provisoires des hypothèques légales artisans et entrepreneurs	19	28
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	505	524
8. Décisions rendues en vertu de la LP	1562	1591
a) Mainlevées	945	967
b) Annulations et suspensions de la poursuite (art. 85 LP)	0	2
c) Actions en constatation négative (art. 85a LP)	7	2
d) Ouvertures de la faillite	318	376
e) Suspensions de la faillite faute d'actif	118	87
f) Décisions relatives au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	51	52
g) Actions en constat. du retour/non-retour meilleure fortune (art. 265a al. 4 LP)	3	0
h) Clôtures de la faillite	82	73
i) Séquestres	18	22
j) Procédures concordataires	5	0
k) Divers	15	10
9. Annulations de titres	22	20
10. Commissions rogatoires	2	3
11. Exécutions des décisions (art. 339 CPC)	16	8
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	260	181
a) Transactions	53	31
b) Autorisations de procéder	105	79
c) Propositions de jugement acceptée	4	3
d) Décisions	26	23
e) Autres	72	45
13. Divers	99	397
Total	3149	3432

Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC	2019	2020	2021	2022
Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	224	231	260	181
1. Taux de réussite de conciliation	20.09%	21.21%	21.91%	18,78%
a) Transactions	18.30%	19.48%	20.38%	17,13%
b) Propositions de jugements acceptées	1.79%	1.73%	1.53%	1,66%

1.2.3.2 Tribunal civil

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant- dernière année
2019	217	202	245	46
2020	211	177	280	48
2021	181	199	261	58
2022	166	172	256	57

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	210	205	179	166
Allemand	7	6	2	0

Objets des jugements rendus	2021	2022
A. Code civil	163	140
1. Droit des personnes	0	0
2. Droit de la famille	153	134
a) divorces	116	99
b) modifications de jugements de divorce	31	33
c) séparations de corps	0	0
d) divers	6	2
3. Droit des successions	5	2
4. Droits réels	5	4
B. Code des obligations	22	17
1. Actions résultant des contrats	11	12
2. Actions résultant d'actes illicites	2	2
3. Droit des sociétés	1	0
4. Autres	8	3
C. Autres lois fédérales ou cantonales	14	15
Total	199	172

1.2.4 Juridiction des prud'hommes

1.2.4.1 Président(e)s du Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2019	46	157	12	47	92	52
2020	48	160	16	44	99	49
2021	50	159	16	37	106	50
2022	48	144	13	28	114	37

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	154	156	153	140
Allemand	3	4	6	4

1.2.4.2 Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2019	50	21	18	7	8	38
2020	38	30	17	9	2	40
2021	40	35	12	7	7	49
2022	49	42	10	12	9	59

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	21	29	34	40
Allemand	0	1	1	2

1.2.5 Juridiction des baux

1.2.5.1 Présidente(s) du Tribunal des baux

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2019	31	133	149	15
2020	15	102	96	21
2021	21	101	105	17
2022	17	111	110	18

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	133	102	100	108
Allemand	0	0	1	3

1.2.5.2 Tribunal des baux

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2019	37	20	32	25
2020	25	28	27	26
2021	26	28	33	21
2022	21	17	19	19

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	19	28	27	17
Allemand	1	0	1	0

1.2.6 Assistance judiciaire en matière civile

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2019	433	0	28	104	565
2020	447	6	25	87	565
2021	358	1	22	84	465
2022	387	5	22	106	520

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2019	54	0	13	0	67
2020	44	0	4	0	48
2021	53	0	7	0	60
2022	19	0	1	0	20

1.2.7 Affaires pénales

1.2.7.1 Tribunal pénal

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2020	59	54	27
2021	72	70	27
2022	72	66	31

Nombre de personnes jugées

	2019	2020	2021	2022
	66	55	75	72

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2021	64	1	0
2022	62	0	0

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2019	50	4	26	11	17	2
2020	40	10	29	16	15	2
2021	52	7	40	15	20	0
2022	53	12	34	15	16	0

	Personnes jugées	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
		Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
2019	66	26	40	63	3	10	56	63	3
2020	55	18	37	53	2	10	45	49	6
2021	75	37	38	67	8	15	60	72	3
2022	72	32	40	66	6	11	61	68	4

Nombre d'infractions	2021	2022
1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)	14	23
a) Meurtres	1	0
a) Assassinats	0	0
b) Meurtres passionnels	0	0
c) Homicides par négligence	0	0
d) Homicides par négligence suite à la violation d'une disposition de la LCR	0	0
e) Lésions corporelles	5	11
f) Lésions corporelles suite à la violation d'une disposition de la LCR	1	1
g) Rixes/Agressions	0	3
h) Divers	8	8
2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172^{ter} CP)	26	30
a) Abus de confiance	2	1
b) Vols	6	11
c) Brigandages	0	0
d) Dommages à la propriété	8	9
e) Escroqueries	5	2
f) Utilisations frauduleuses d'un ordinateur	0	2
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	1	0
h) Extorsions et chantages	0	1
i) Gestions déloyales	0	0
j) Recels	1	2
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	1	0
l) Divers	2	2
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179^{novies} CP)	4	3

Nombre d'infractions	2021	2022
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	10	19
a) Menaces	5	5
b) Contraintes	1	5
c) Violations de domicile	4	8
d) Divers	0	1
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	9	18
a) Mises en danger du développement de mineurs	1	6
b) Atteintes à la liberté et à l'honneur sexuels	7	8
c) Divers	1	4
6. Délits contre la famille (art. 213-220 CP)	1	0
a) Violations d'une obligation d'entretien	0	0
b) Divers	1	0
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	1	1
a) Incendies intentionnels	1	1
b) Incendies par négligence	0	0
c) Divers	0	0
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	0
9. Fausses monnaies, falsifications des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	1	3
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	0
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	3	11
a) Inductions de la justice en erreur	0	0
b) Blanchiments d'argent	3	11
c) Fausses déclarations d'une partie en justice	0	0
d) Divers	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0
15. Corruptions (art. 322^{ter}-322^{octies} CP)	0	0
16. Contraventions à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	0
17. Infractions à la LCR	34	11
a) Art. 90 ch. 1	2	1
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	1	2
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	5	2
d) Art. 94 (vol d'usage)	1	1
e) Art. 95 (circulation sans permis)	9	1
f) Divers	16	4
18. Infractions à la LStup	98	96
19. Infractions à la LALÉtr	0	0
20. Infractions à la LArm	5	2

Nombre d'infractions	2021	2022
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	46	45
Total	253	262

1.2.7.2 Présidents du Tribunal pénal

	Nouvelles affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2021	3	3	1
2022	1	2	0

1.2.7.3 Juges de police

	Nouvelles affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2020	418	386	222
2021	463	469	213
2022	337	400	146

Nombre de personnes jugées

2019	2020	2021	2022
425	382	474	400

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2019	195	60	115
2020	157	72	103
2021	234	57	117
2022	172	56	115

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2019	54	76	106	87	0	27
2020	48	57	97	70	0	26
2021	57	96	148	101	0	22
2022	53	70	87	89	0	24

Langue des affaires	2019	2020	2021	2022
Français	405	363	445	376
Allemand	20	19	29	24

Nombre d'infractions	2021	2022
1. Infractions au CP	157	158
a) Atteintes à l'intégrité corporelle	24	20
b) Infractions contre le patrimoine	21	33
c) Atteintes à l'honneur	22	23
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	19	15
e) Insoumissions à une décision de l'autorité	13	4
f) Contraventions à des dispositions du droit fédéral	0	0
g) Divers	58	63
2. Infractions à la LACP	31	13
h) Art. 8 LACP	0	0
i) Divers	31	13
3. Infractions	328	199
j) à la loi sur la pêche	0	0
a) à la loi sur la chasse	0	0
b) au code forestier	5	0
c) à la loi sur les denrées alimentaires	0	0
d) à la loi sur la police des étrangers	0	0
e) à la loi sur les étrangers	43	25
f) à la loi sur la protection civile	0	0
g) à la loi sur la protection des animaux	2	0
h) à la loi sur la protection des eaux	0	0
i) à la loi sur les transports publics	17	9
j) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	0
k) à la loi sur le chômage	0	1
l) à la loi sur la navigation intérieure	0	0
m) à la loi sur la circulation routière	84	59
n) à la loi sur les stupéfiants	46	38
o) à la LArm	9	9
p) divers	122	58
Total	516	370

1.2.7.4 Récapitulation

1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2019	66	425	491
2020	55	382	437
2021	75	474	549
2022	72	400	472

Nature du jugement	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	0	56	56
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	0	24	24
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	53	53	106
Personnes condamnées à des peines pécuniaires	12	70	82
à l'amende	34	87	121
assorties du sursis	15	89	104
assorties du sursis partiel	16	0	16
Retrait de plainte ou d'opposition	0	115	115
Total	130	494	624

1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2019	21	46	67
2020	19	30	49
2021	29	56	85
2022	28	46	74

1.2.7.4.3 Détention préventive

Nombre de prévenus en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement

	2019	2020	2021	2022
	23	10	23	9